

RÈGLES DE VIE DES PIONNIERS

Ces règles de vie se veulent un reflet des valeurs privilégiées par notre école. Celles-ci tiennent compte d'une double réalité: le respect des droits collectifs et celui des droits individuels. C'est pourquoi dans sa conception ainsi que dans le choix et l'application de ses mesures disciplinaires, le règlement de l'école veut exprimer la volonté et la philosophie d'aide à l'endroit des jeunes.

1



L'élève est assidu.e et ponctuel.le à chaque activité éducative inscrite à son horaire et se présente avec tout le matériel strictement nécessaire à son apprentissage.

2



L'élève adopte une conduite empreinte de civisme, de politesse et de respect de soi et des autres, dans tout ce qui a trait au cadre scolaire. L'élève contribue à un milieu propice à l'apprentissage, sécuritaire et inclusif. L'élève utilise un langage respectueux et s'adresse au personnel de l'école en employant le vouvoiement ainsi que les termes Monsieur et Madame. L'élève adopte une posture et des comportements favorisant son engagement et sa réussite scolaire.

3



L'élève prend soin du matériel mis à sa disposition, de celui de ses pairs ainsi que des infrastructures et des équipements de l'école.

4



L'utilisation des téléphones cellulaires, des écouteurs et de tout autre appareil mobile personnel est interdite du début jusqu'à la fin de la journée de classe, y compris durant les pauses et l'heure du dîner, sur tous les terrains de l'école, ainsi que lors des activités scolaires à l'extérieur de l'école.

5



L'élève porte une tenue vestimentaire conforme au code de vie. Celle-ci doit couvrir le ventre et passer par-dessus l'épaule. Les parties intimes et les sous-vêtements doivent être couverts. Les références à l'alcool, aux drogues et à la violence ainsi que les propos vulgaires ou discriminatoires sont interdits. Casquettes, tuques et capuchons doivent être retirés dès l'arrivée au casier et l'élève ne peut circuler avec ceux-ci dans l'école pour le reste de la journée.